

NORVÈGE

Dates des élections: 11 et 12 septembre 1977

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de la Norvège, le *Storting*, se compose de 155 membres élus pour 4 ans. Il se divise en deux sections, le *Lagting* et le *Oddstirvg*.

Aux termes de la Constitution, tout au début de la législature, le *Storting* désigne un quart de ses membres pour former le *Lagting*, les trois quarts restants composant le *Odelsting*.

Système électoral

Sont électeurs, les citoyens norvégiens, de l'un ou l'autre sexe, âgés de 20 ans à la date du scrutin, qui ont résidé en Norvège pendant les 10 dernières années. Sont privées de leur droit de vote, les personnes condamnées pour crime, au service d'une puissance étrangère sans autorisation préalable du Gouvernement, coupables de fraude électorale ou déclarées incapables de gérer leurs propres affaires.

Les listes électorales sont revisées tous les quatre ans. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout électeur est éligible au *Storting*, hormis les Ministres et les cadres des Ministères, les membres de la Cour royale et des services diplomatiques et consulaires, dont les fonctions sont incompatibles avec le mandat parlementaire.

Bien que les candidats se présentent, dans la grande majorité des cas, sous l'égide d'un parti politique reconnu, ils ne sont pas tenus de le faire et peuvent se présenter individuellement. Us peuvent en outre se présenter dans plusieurs circonscriptions électorales à la fois. Si un candidat est élu dans plus d'une circonscription, il doit choisir celle qu'il désire représenter.

La Norvège est découpée en 19 circonscriptions électorales correspondant aux 19 provinces (*fylker*). Dans chaque circonscription, on élit de quatre à 15 députés et leurs suppléants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode St. Lagûe. Les suppléants occupent les sièges devenus vacants en cours de législature.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

A la suite des élections générales de 1973, le Premier Ministre Trygve Bratteli a démissionné en janvier 1976. Il a été remplacé par M. Odvar Nordli, député, Chef du Parti travailliste. Il convient de rappeler que le Gouvernement travailliste minoritaire de M. Bratteli dont la survie dépendait du soutien de l'Alliance électorale socialiste (Parti socialiste de gauche depuis 1975) avait une majorité d'un siège au *Storting* sur les partis non socialistes.

Comme ce fut le cas en 1973, les Conservateurs, les Démocrates-chrétiens et le Parti du centre se sont farouchement disputés les suffrages. Durant la campagne électorale, la coalition au pouvoir et l'opposition étaient convenues d'une politique générale d'extension du système de sécurité sociale et des impôts sur les revenus personnels élevés. L'opposition a toutefois critiqué le Gouvernement pour la dette extérieure considérable qu'il avait contractée et a déclaré que cette dette devait être payée avec les futures recettes pétrolières. Le Parti travailliste s'engageait, s'il revenait au pouvoir, à appliquer une politique optimale de l'emploi et à créer une « société qualitativement meilleure ». L'opposition, quant à elle, n'a pas défini de programme commun.

Il y a eu une participation massive aux élections lors desquelles le Parti travailliste gagna de nombreux sièges alors que le Parti socialiste de gauche en perdit un nombre équivalent. Les Conservateurs renforcèrent leur position de second parti au *Storting*. La représentation parlementaire a été réduite à six partis. Les suffrages ont été comptés plusieurs fois et il s'est finalement révélé que la coalition Parti travailliste - Parti socialiste de gauche avait le même avantage que précédemment - un siège. C'est ainsi que le Cabinet de M. Nordli s'est maintenu.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Storting

Nombre d'électeurs inscrits . . .	2.780.190
Suffrages valablement exprimés	2.301.110

Formation politique	Suffrages obtenus	°o	Nombre de sièges
Parti travailliste	972.434	42,26	76 (+ 14)
Parti conservateur	569.839	24,76	41 (+ 12)
Démocrates-chrétiens	285.569	12,41	22 (+2)
Parti du centre	197.298	8,57	12 (-9)
Parti socialiste de gauche*	96.248	4,18	2 (-14)
Parti libéral	74.669	3,24	2 (=)
Parti progressiste **	43.351	1,88	- (- 4)
Nouveau parti libéral.	33.029	1,44	- (- 1)
Alliance électorale rouge	14.515	0,63	- (=)
Parti communiste norvégien	8.448	0,37	- (=)
Divers	5.710	0,25	- (=)
			155

- Aux élections de 1973, le Parti communiste était représenté au sein de l'Alliance électorale socialiste qui comprenait également le Parti socialiste populaire et le Comité d'information travailliste. Le Parti socialiste de gauche a été formé en mars 1975 par les partis susmentionnés à l'exclusion du Parti communiste.
- Ancien « Parti de Anders Lange pour une réduction importante des impôts et l'intervention publique ». Le parti a changé de nom en janvier 1977.

2. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes	118
Femmes.	<u>37</u>
	155

3. Moyenne d'âge des parlementaires : 48,4 ans